

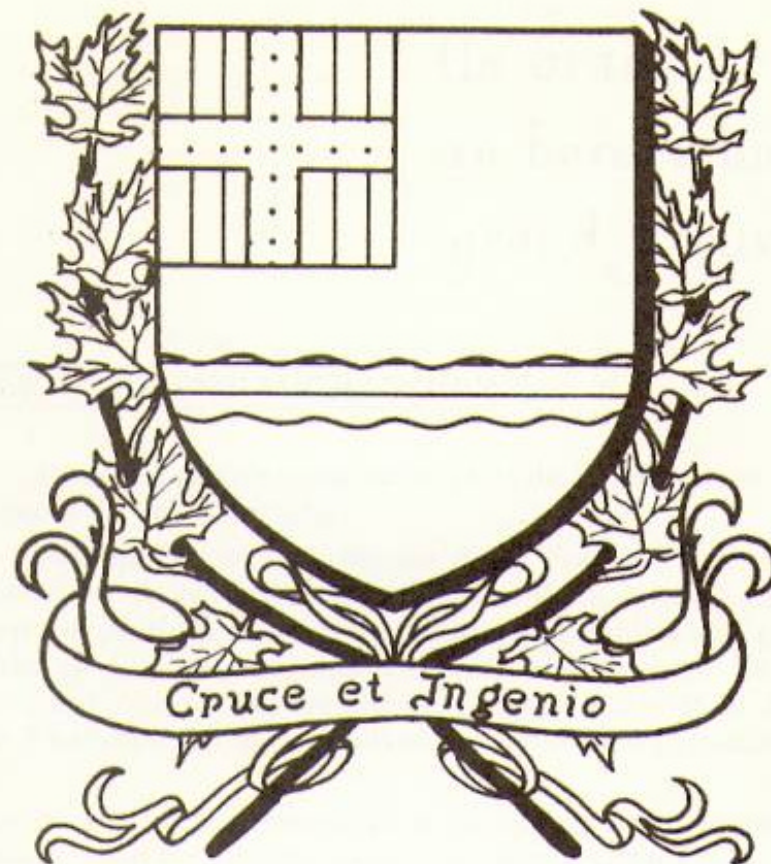
quelque différend d'arpentage, relata de savoureuses anecdotes entre deux histoires de chasse du sieur de Boisbriand. Et toute cette brillante cour esquissa des pas de danse avec, au fond du coeur, un brin de nostalgie des bourrées<sup>122</sup> et des menuets d'antan. Mais d'autres réunions viendront ensoleiller cette année inédite, découpée dans le monolithe du Temps et replongée au coeur de l'épopée coloniale. Les seigneurs et leurs censitaires ne regagneront les chapitres de l'histoire qu'après le bal de Madame de Varennes, en octobre.

En ce 22 janvier 1972, donc, s'ouvrait l'année du Tricentenaire. Puisse-t-elle se définir comme un motif de regard en arrière afin d'évaluer le présent qui en découle et de structurer l'avenir. «Quand chacun connaîtra pour l'aimer sa petite patrie, la grande patrie des Canadiens français sera une forteresse sur la montagne.»<sup>123</sup>

122. Danse folklorique à deux-temps de l'époque des pionniers.

123. La florule de Varennes, frère Marie-Victorin, article paru dans Le Devoir, 3 juillet 1943. et rédigé à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse religieuse.

## ARMOIRIES DE LA VILLE DE VARENNES



D'argent, au franc-quartier de gueules chargé d'une croix d'or a une rivière courante en fasce, d'azur. Ornaments extérieurs, Le tout soutenu par deux branches d'érable de sinople, feuillées de même, tigées et boutonnées d'or, croisées en pointe en sautoir et liées par un ruban de gueules, retenant un listel de parchemin d'or, chargé de la devise en lettres romaines: «Cruce et Ingenio».

Pour une description plus contemporaine des armoiries, vous pouvez aller consulter le site de la ville de Varennes via l'adresse qui suit : <http://www.ville.varennes.qc.ca/portraitdelaville/armoiresetlogo.php>

## Chapitre

3.

### *Un grand peuple au bord d'un grand fleuve<sup>1</sup>*

---

#### LE MOUVEMENT MIGRATOIRE

---

L'histoire du peuplement est le récit de la patiente et ardue conquête du sol nourricier.

A cette époque où des rayons de la France s'infiltrèrent, timidement d'abord, par-delà la Grande Bleue, la terre gauloise est apte à pratiquer une colonisation de peuplement: elle est unifiée et connaît une stabilité relative. En outre, sa ligne démographique est la plus élevée, pointant entre 15 et 20 millions d'habitants avec; une moyenne d'environ 4 personnes par feu.<sup>2</sup>

La France, qui commençait à réorganiser son secteur industriel, aurait sans doute absorbé son surplus de main-d'oeuvre. Mais les impôts pressuraient plusieurs provinces, particulièrement celles du nord. En 1631, Louis XIII promet de payer annuellement 100,000 livres pour les frais d'une armée guerroyante contre l'empereur d'Autriche. Les tailles écrasent les serfs.<sup>3</sup> La Bruyère peignit en couleurs frappantes ce tableau des paysans français du 17<sup>e</sup> siècle: «L'on voit des animaux farouches répandus par la campagne, attachés à la terre qu'ils fouil-

---

1. Ode au Saint-Laurent, poèmes de Gatién Lapointe.

2. Histoire de la population canadienne-française, Georges Langlois, éd. Albert Lévesque Montréal, 1934, p. 7.

3. La taille est un impôt.

lent. Quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et en effet, ils sont des hommes.»<sup>4</sup> Le jeune Louis XIV tentait de soumettre la Bretagne, indépendante qu'alors, qui se révolta et subit la vindicte royale: «de Rennes à Ploermel, sur la grande route, il y avait des pendus à tous les arbres.»<sup>5</sup> Plusieurs François souhaitèrent un coin de ciel meilleur... Une politique négligeante laissa s'échapper un nombre important d'émigrants vers les pays circonvoisins. Mais quelques milliers, par groupuscules échelonnés sur un siècle et demi, n'hésitèrent pas, dans des conditions souvent inhumaines, à effectuer cette périlleuse traversée outre-Atlantique qui constituait, à elle seule, un exploit épique. Mais ces navires ne mouillaient pas tous en rade du Cap-Diamant; les migrants français préféraient à la Nouvelle-France, les chaudes Antilles où l'accueil de l'Iroquois et de l'hiver était moins glacial.

Mais le flux migratoire canadien s'ébranla pourtant, d'abord transitoire de la pêche saisonnière aux explorations, puis organisé. Lorsque Champlain eut érigé l'Habitation, en 1608, le nombre des hivernants s'éleva à 28... Mais cette première cellule canadienne fut instable: outre les ravages du scorbut et de la guillotine,<sup>6</sup> il y eut presque autant de départs que d'arrivées jusqu'en 1627. Il faut en appeler de la psychologie sociale: les premiers Blancs à mettre pied dans cette contrée sévère et inconnue ne pouvaient être que des gens friands d'aventure. «Le vieux tempérament nomade de certains celtes, mis en veilleuse par vingt siècles de civilisation gréco-romaine, trouvait dorénavant un exutoire dans ce continent nouveau».<sup>7</sup> Interrompue par l'occupation anglaise, la colonisation reprit en 1632 alors que Champlain sortait du port de Dieppe avec 3 navires transportant 200 personnes, dont une femme et 2 jeunes filles.<sup>8</sup> Mais il devait appartenir à Robert Giffard de Moncel, médecin mortagnais, d'inaugurer la véritable colonisation. La Compagnie des Cent-Associés

4. La Bruyère, cité dans Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 96.

5. Recherches faites par l'abbé René Desrochers en France, Irlande, Rome et Angleterre, brochure dactylographiée, p. 3.

s'en était remis à des particuliers pour remplir sa clause de peuplement. Elle concédait une seigneurie au médecin qui s'engagea à faire traverser des colons qui «tourneront à la décharge de la dite compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer».<sup>9</sup> C'est ainsi qu'à l'été de 1634, un bâtiment ancré devant Québec permettait le débarquement de 43 percheros comprenant 6 familles, dont celle de Pierre Boucher. «Habituer à louer leurs services en Beauce à l'époque des moissons, il leur parut tentant d'exploiter à leur profit des terres dont on leur avait vanté la fertilité».<sup>10</sup> Durant les 2 années subséquentes, le recruteur ramena des convois d'égale importance du Perche<sup>11</sup> et de la Normandie. Maisonneuve devait aussi faire plusieurs voyages de recrutement. Avant sa Grande Recrue en 1653, il fit passer 104 pionniers au pays en 12 ans<sup>12</sup> (1641-1653). Outre les décès en mer, cette Grande Recrue dénombra 102 arrivants. Les Relations des Jésuites avaient sans doute facilité la tâche. Il y eut encore quelques arrivées par la suite, dont 200 colons partis de La Rochelle en 1659 et 67 hommes qui suivirent Pierre Boucher retournant au pays en 1662. Mais alors que la population de la Nouvelle-Angleterre comptait près de 80,000 âmes<sup>13</sup> en 1663, la Nouvelle-France n'en dénombrait que 2,500, dont la moitié venait de l'accroissement naturel. En défalquant cet apport des naissances, il semblerait que le courant migrateur eut amené ainsi, au compte-goutte, dans le demi-siècle précédant le colbertisme, environ 1,500 Français répartis en 417 familles.<sup>14</sup> La Normandie et le Perche en avaient fourni près de la moitié et 30 autres provinces, le reste.<sup>15</sup> La plupart s'embarquaient à titre d'engagés, pittoresquement nommés les trente-six mois. Leur passage était payé à l'armateur en colonie même, par une personne qui retenait les services des nouveaux-venus pendant 3 ans, à titre de remboursement. Ils étaient de divers métiers, depuis les charrons, les taillandiers, les tisserands jusqu'aux chande-

6. Dès ce premier hiver, un complot fut tramé contre la vie de Champlain et le coupable subit la peine capitale.

7. J. Rousseau, dans Histoire véritable..., Pierre Boucher, p. 266.

8. Langlois, p. 36.

liers et aux armuriers; mais la majorité professait le métier de laboureur et venait expressément pour désarter (défricher) de la terre.

Appliquée à la tâche exaltante de s'approprier l'Amérique, la métropole fut aveuglée par son ambition et sa politique de peuplement, quoique bien structurée, fut insuffisante. Colbert jugea bon de refroidir Talon; «Il ne serait pas de la prudence de dépeupler son Royaume comme il faudrait faire pour peupler le Canada». <sup>16</sup> Malgré cette douche, la Cour instaura des mesures positives afin de favoriser la nuptialité et la natalité: le roi octroyait 20 livres aux garçons qui devenaient conjoints avant l'âge de 20 ans et aux filles, avant 16 ans; l'on sait que l'âge nubile était de 12 ans et que les adolescentes prenaient généralement mari vers 13 ou 14 ans. De plus, les pères de 10 enfants recevaient annuellement 300 livres et ceux de 12 enfants en recevaient 400. Les célibataires endurcis étaient même pénalisés: on leur enlevait leur permis de chasse <sup>17</sup> ... sans doute afin de leur faciliter le loisir de la chasse aux filles! Cette tactique, tombée dans un sol psychologique labouré par l'Église, fleurit à merveille et s'enracina pour longtemps! Le taux de natalité atteignit un summum probablement jamais dépassé par une autre nation blanche: 63 naissances par 1,000 habitants. <sup>18</sup> De ces enfants qui venaient dru, «tout en foisonne», disait Mère Marie-de-l'Incarnation. <sup>19</sup> Et le père Charlevoix prétendait que c'était à cause de «l'air du pays!» <sup>20</sup> Outre les 1,000 pupilles du roi et quelques migrants, les compagnons d'armes du régiment de Carignan-Salières constituèrent un valeureux apport à ce jeune peuple continuellement sur la défensive. Sous Talon, 2,500 Français immigrèrent au Canada, ce qui, avec la forte natalité, forma une population de 6,700 personnes en 1672.

Le recensement de 1681 donne un aperçu de l'état démographique varennois: les fiefs continentaux <sup>21</sup> comptent quelques 73 âmes, soit 28 hommes, 15 femmes et 30 enfants; celui

9. Farley-Lamarche, p. 67.

10. Lacour-Gayet, p. 95.

11. L'immigration percheronne, de 1634 à 1663 fournit au Canada plus de 50 chefs de familles. Langlois, p. 38.

12. Langlois, p. 40.

de l'île Saint-Thérèse dénombre 53 personnes. Deux ans plus tard, l'île détient toujours 53 résidents; Varennes, 55; le Cap de la Trinité, 12; et le Cap Saint-Michel, 16; ce qui constitue un total de 136 âmes. <sup>22</sup> Les fiefs de Varennes et de l'île furent donc les assises premières de notre population, quoique le fief Messier devait prendre de l'ampleur sous le règne de son premier titulaire. Les seigneuries de la Trinité et de Saint-Michel énumèrent conjointement, en 1739, 249 noms, contre 172 dans celle de Varennes. <sup>23</sup> A la cession (1760), aux 1,300,000 habitants des colonies anglaises s'ajoutaient les 65,000 Canadiens de souche française. De ce nombre, 10,000 seulement, <sup>24</sup> étaient nés en France. Le reste venait de l'accroissement naturel. Les 4 seigneuries varennoises additionnent à cette époque 1,168 résidents répartis en 232 ménages (dont 19 sur l'île) et habitant 199 maisons. <sup>25</sup>

Le peu d'immigration anglaise qui suivit la Conquête se concentra dans les villes. Après 1774, surtout en 1783, les Loyalistes de la Nouvelle-Angleterre déferlèrent sur la Nouvelle-Écosse et sur l'Ontario. Notre territoire rassemblait, en 1790, le total de 2,334 Varennois dont 1,208 hommes et 1,126 personnes du sexe (femmes). <sup>26</sup> Mais l'histoire de l'immigration britannique systématisée commença en 1815. Notre municipalité groupait, en 1831, la population assez importante de 3,355 citoyens. C'était un premier summum et la courbe prendrait ensuite, pendant un siècle, une triste déclinaison. L'exode varennois le plus massif eut lieu dans la décennie 1861-1871, alors que l'hémorragie démographique atteignit l'importance de 640 habitants. <sup>27</sup> Les Canadiens français, malgré leur désertion vers les États-Unis et grâce surtout à leur forte natalité, formaient encore près de la moitié de la population à la veille de la Confédération. Ils en constituent maintenant moins du tiers.

Mais Varennes se comporte à contre-courant. Ayant fait marche arrière, en 1931, jusqu'au mince total connu dans les

13. Farley-Lamarche, p. 78. Plus que l'invite du gouvernement britannique, les conflits intérieurs favorisaient l'exode. Il semble que les coloniaux anglais. 32 fois plus nombreux, auraient été moins adaptés au pays. Littérature canadienne française, Samuel Baillargeon, rédemptoriste, éd. Fides, Montréal et Paris, 1957, p. 8.

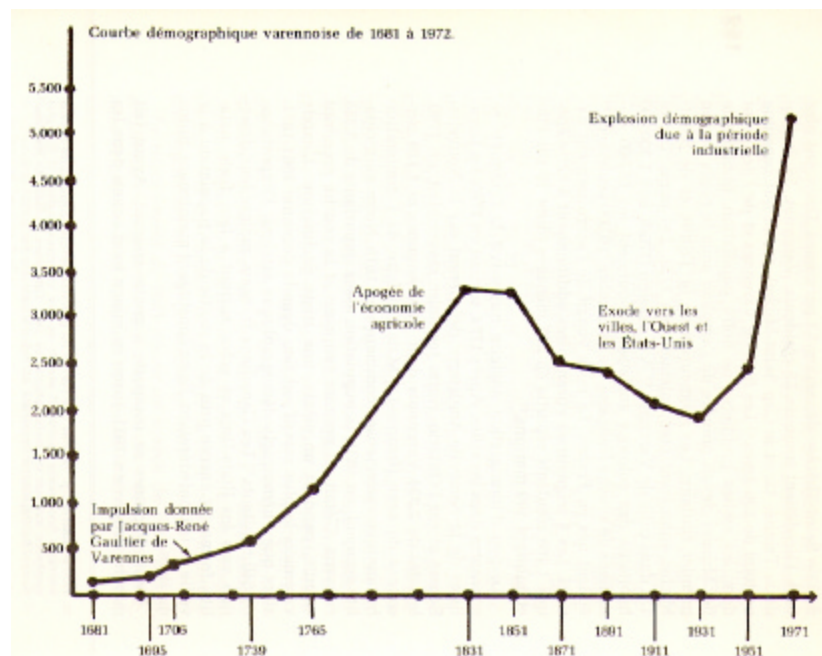
14. Langlois, p. 43.

premières années de la Conquête, soit 1,983 noms, la courbe démographique varennoise rebroussa chemin. En 1941, elle hésitait encore et marquait 1,996 habitants, mais inaugurerait les débuts d'une ascension lente et sûre: 2,451 personnes en 1951 (dont 1,347 à la Paroisse et 1,104 au Village); 4,187 en 1961 (dont 1,947 à la Paroisse et 2,240 au Village); et 5,244 en 1971 (dont 2,877 à la Paroisse et 2,367 au Village).<sup>28</sup>

## LA TENURE SEIGNEURIALE

Comment répartir ces riches berges laurentiennes? La colonie avait vu le jour, pour ainsi dire, sous une étoile économique et ce fut le pragmatisme des compagnies qui organisa le système agraire. Afin de se conformer à cette clause l'obligeant à peupler la Nova Francia, la compagnie des Cent-Associés, de concert avec Richelieu, imagina une méthode qui tenait ses cadres extérieurs de la féodalité moyenâgeuse. Elle délimita ainsi sur parchemin, le long des rives de cette importante route qu'était le Saint-Laurent, des rectangles de pays. Ces concessions portaient généralement le titre de seigneuries, quoique certaines exhibaient des noms pompeux de baronnie, marquisat, châtelainie. Ce ne furent que des appellations honorifiques puisque la hiérarchie des seigneurs n'exista jamais en Canada, contrairement aux fiefs féodaux de la Mère-Patrie.

Cette géométrie des carrés-longs, tracée d'abord à grands traits dans le pays neuf, puis à dimensions plus restreinte<sup>29</sup> à cause du flux des immigrants, servait le double but de gratification aux personnes méritantes et d'incitation au peuplement. Un colon, gentilhomme ou roturier, recevant ainsi un domaine en vertu d'une charte royale, était tenu d'en conserver une pièce pour son manoir et sa métairie, et de louer le



15. Ibidem, p. 46. La France entière est donc représentée au Canada.

16. Lettre de Colbert, 5 janvier 1666, citée dans Farley-Lamarche, p. 94.

17. Langlois, p. 206.

18. Langlois, p. 143. Il atteignit 65.0 dans la décennie 1760-1770. A Varennes même,

reste à des exploitants agricoles dit censitaires. Mais il n'était pas toujours facile de peupler son fief!

Outre l'emplacement de la poignée de colons des prémices, (dont Louis Hébert), la première seigneurie avait été accordée à Robert Giffard de Moncel, près de Québec, en janvier 1634. De 1623 à 1663, 53 fiefs<sup>30</sup> furent concédés, dont ceux des Isles Percées (Boucherville) à Pierre Boucher et de Longueuil à Charles Le Moyne. Ils s'étalaient de proche-en-proche sur une trentaine de milles en aval et en amont de Québec.<sup>31</sup>

Mais la démographie, sous-jacente à l'économique, ne l'était pas moins au 17<sup>e</sup> siècle alors que «l'énergie productrice, comme la force défensive ou conquérante était fonction du nombre.»<sup>32</sup> Et l'Église catholique (seule admise au pays) abondait dans le sens de la philosophie mercantile et prônait le populationnisme. Ces incitations portèrent le jeune Louis XIV à révoquer la charte des Cent-Associés en 1663 et à faire de sa Neufve-France une colonie royale. Il délégua Talon qui, s'il ne fut pas l'initiateur de la tenure seigneuriale, en fut le grand organisateur et sacra personnellement 46 nouveaux seigneurs à la fin de son mandat, en octobre 1672.

Ces seigneurs canadiens possèdent peu de la superbe de l'aristocratie française enrubannée et poudrée. La dure aventure coloniale n'intéresse la fine fleur de la noblesse que pour les conversations de salon. Le seigneur de la France neuve, s'il est «de grandes manières et de bonne race»<sup>33</sup>, ne craint pas de mettre la main à la glèbe.<sup>34</sup> Il «est proche de ses paysans dont il partage la vie et les travaux.»<sup>35</sup>

Le titulaire d'une seigneurie jouit de certains droits. A ces temps d'un méticuleux protocole, il a l'honneur d'un banc attitré (sous lequel il peut être inhumé) et l'hommage de la plantation du maï. Il se fait justicier, mais n'exerce généralement que la basse justice, les censitaires faisant appel à la juridiction royale pour les causes d'importance. La grande

salle du manoir, qui sait prendre les allures d'une chapelle, peut aussi se transformer en cour de justice. «Le seigneur, assis derrière une grosse table, écoute les plaideurs et rend jugement sur le champ. La plupart profitent de la rentrée des rentes, à la Saint-Martin, pour régler ces petits différends. Dans ces causes, le seigneur est censé se baser sur la coutume de Paris. Il l'ignore souvent, (...) et il juge avec son gros bon sens. (...) Le rôle de justicier grandit le seigneur dans l'estime de ses censitaires et lui mérite le respect de tous.»<sup>36</sup> Les seigneurs varennois exercent sans aucun doute la justice, comme leurs collègues. Mais nous n'avons la certitude d'un tribunal de juridiction civile tenu à Varennes par des Varennois que peu avant la Confédération. Le livre des minutes indique la période s'échelonnant de 1<sup>er</sup> octobre 1862 au 30 décembre 1867.<sup>37</sup> Aux greffes: M. Marc-Antoine Girard; aux postes de juges: MM. Prime Le Moyne de Martigny, Joseph Léon Beauchamp et Louis-Huet Massue. Les causes ne méritent certes pas ... appel à la Cour Suprême! Ainsi, Lucie Petit dit Lalumière ( épouse d'Elie Brien dit Desrochers), qui savait se débrouiller, est accusée d'avoir détaillé des liqueurs spiritueuses aux verres; il s'y trouve moult accusations de dommages causés par des vaches et des chevaux errants, de vols de lots d'avoine et de bois, de cassation illégale de contrat causée par des engagés de ferme qui prirent la poudre d'escampette et la plainte de jeûne perpétuel par un autre employé agricole; il y eut une échauffourée dans l'église et cette incartade d'un jeune qui, pour se distraire, lança des mottes de terre sur la maison de M. H. Lussier, à la Rivière-aux-Pins, assaillit le propriétaire et s'en prit à un jeune en fant, lui enlevant son collet de chemise.

D'autres prérogatives seigneuriales consistent en celle de la corvée: le feudataire sollicite de ses censitaires quelques jours de travail gratuit, généralement 3 ou 4 par année. Et à défaut de savoir écrire, il faut savoir compter: le loca-

le taux d'accroissement naturel était de 22% en 1851-61 et de 12% en 1931-51: Brouillette, p. 20. En 1967, le taux de natalité du Québec était de 17.3 par 1,000 habitants : Rapport Service de la démographie, 1966, Ministère de la Santé.

19. Langlois, p. 106.

20. Roquebrune, p. 102.

21. Les noms sous l'en-tête de Varennes rassemblent les censitaires des 3 fiefs continentaux.

22. Plan général de l'état des missions du Canada. Document Desrochers.

23. Documents manuscrits Desrochers.

24. Langlois. p. 59.

taire doit, outre la corvée, laisser au seigneur la quatorzième partie du grain moulu à la minoterie banale, le onzième poisson de sa pêche, le douzième du prix de vente éventuel de sa concession (droit de lods et ventes). Puis, le seigneur exige des redevances minimales appelées cens (d'où le nom de censitaire) et rentes. Le cens est un impôt soldé en monnaie, fixé à un sol par arpent de front. Cette borne riveraine est doublement taxée puisqu'elle l'est également sous forme de rente par une couple de chapons et de sacs de menu grain; la rente comporte aussi quelques sous pour chaque arpents en superficie. A la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), comme disent les Canadiens, l'emplacement du seigneur est en effervescence: «dès le matin de ce jour, la cour du manoir s'emplit de calèches, ou de carrioles, si la neige recouvre déjà la terre. Hommes, femmes, enfants, tout le ban et l'arrière-ban des censitaires se trouve bientôt réuni. Les hommes rangent leurs sacs de grain, garent les chapons, tout en fumant d'innombrables pipes. Les femmes rapportent les commérages de la seigneurie. La marmaille joue à la marelle ou se poursuit autour des voitures. Des hommes se réunissent par groupes, discutent de la température, des chemins, de la récolte, commentant les dernières nouvelles venues de la capitale, tandis que les chapons, pattes liées, mais la tête bien libre, coupent ces gravent discours de cocoricos retentissants. A tour de rôle les hommes franchissent la porte du manoir avec leurs sacs de grains, leurs chapons et leurs sous de cuivre pour payer leurs dettes au seigneur...»<sup>38</sup>

A tout seigneur, tout honneur... mais noblesse oblige! Le seigneur colonial n'est qu'un fiduciaire de la Couronne. Il a l'obligation de rendre foi et hommage au roi et de présenter un aveu de dénombrement de son fief dans les 40 jours qui suivent son acquisition et à chaque mutation, ou encore à la demande des autorités. De plus, la propriété des chênes et des mines lui échappe. Il a le devoir explicite de tenir

---

25. Brouillette, p. 16.

26. Documents manuscrits Desrochers.

27. Recensement dans Brouillette, p. 19.

28. Recensements fédéraux, fournis par M. Maurice Dessureault, secrétaire-trésorier du Village de Varennes.

feu et lieu, faute de quoi son patrimoine est confisqué, S'il ne réside pas continuellement sur son domaine, tout au moins doit-il y bâtir une résidence et y implanter des recrues. Pour éviter la spéculation, le monarque exige le cinquième du prix de vente d'une seigneurie, ce qu'il nomme le droit de quint. La banalité consiste en la responsabilité du seigneur, suite à l'ordonnance du 4 juin 1686, de faire construire un moulin à grain communal. La légère redevance exigée des usagers ne comblait généralement pas le déficit.

Il serait cependant impropre d'affirmer que la France transposa en colonie son système féodal. Malgré son ambition conquérante et son absolutisme, il faut lui savoir gré d'une certaine souplesse administrative. Alors que la féodalité constituait une institution politique et sociale, la tenure seigneuriale était un organisme économique. Un parallèle exhaustif entre les deux régimes serait hors cadres.<sup>39</sup> Mais il serait explicite de rappeler qu'au Canada, le censitaire était un homme libre, non assujéti au seigneur comme le serf féodal; loin d'être taillable et corvéable à merci,<sup>40</sup> il ne payait que de faibles redevances. «En un mot, le régime canadien a gardé tout le meilleur de la branche-mère, mais il est resté intact des tares de sa décrépitude.»<sup>41</sup>

Toute efficace qu'elle fut au début de la colonie, cette tenure des terres souffrit de distortion, particulièrement sous l'esprit spéculatif des colons britanniques, dans les premières années après la Conquête. Autre temps, autres moeurs... Des rapports sollicitant l'abolition progressive de ce régime furent présentés dès 1790, suivis de résolutions du Conseil dans cette optique. Mais il fallut encore un demi-siècle de discussions et d'études avant d'en arriver à une conclusion définitive. Le statut de 1854 abolit la tenure seigneuriale, non sans une vive opposition de la part de plusieurs seigneurs qui y perdaient beaucoup plus de prestige que de deniers. Cette loi conférait aux censitaires un droit de rachat de

---

29. Elles mesuraient généralement 3 ou 4 arpents de front par 30 ou 40 arpents de profondeur.

30. Farley-Lamarche, p. 82. Langlois mentionne 65 seigneuries en 1664, p. 86.

31. Lacour-Gayet, p. 97.

32. Langlois, p. 188.

leur ferme. Mais, jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, un grand nombre préférèrent poursuivre le paiement des cens et rentes plutôt que de solder le capital. Le régime seigneurial survécut ainsi à son abrogation. Mais en novembre 1940, le loi Godbout fit sombrer les vestiges de cette institution: elle indemnisa les titulaires des redevances annuelles et chargea les municipalités de prélever une taxe spéciale afin de rembourser cette dépense au gouvernement. Tout récemment encore, nos administrateurs municipaux paraphaient un chèque à cet effet. Le régime seigneurial, avec ses oscillations, vécut 300 ans!

---

## LA RÉSIDENCE COLONIALE VARENNOISE

---

Sous le régime français, l'architecture est surtout utilitaire. Mais elle prouve sa qualité essentielle d'art en se pliant aux exigences du climat et des ressources autochtones de matériaux. Et sa plastique, naturellement, hérite des paysages architecturaux français.

L'art domiciliaire de notre région diffère de celui de Québec qui s'élançait davantage, plus élégant. Mais les demeures montréalaises et leurs voisines sont des monolithes bien ancrés au sol. Elles laissent une impression de force, de patience et de résistance comme le peuple qui les habite. Cette maison évoque les mas ruraux du nord de la Loire: «courte, massive, profonde, flanquée de cheminées énormes et de coupe-feu, construite de gros cailloux noirs ou de ton rouille noyés dans un épais mortier blanchâtre.»<sup>42</sup> Austère, elle semble «surgir de terre comme une forteresse domestique.»

Varenes est un véritable conservatoire de ces habitations à la bretonne et à la normande, superbes et trapues. Certaines, comme des enclaves de la prime colonie au coeur du mo-

---

33. 35. Abbé Lionel Groulx, *Chez nos ancêtres*.

34. S'il n'est retenu par une fonction officielle comme René Gaultier de Varenes; ou encore, par la voix de sirène de l'immensité doublée, sans aucun doute, par l'appât du lucre.

36. *Histoire de l'agriculture...*, Firmin Létourneau, p. 32.



Courtoisie de Hoechst Canada Ltd.

La maison Hoechst, érigée dès l'ouverture du Cap Saint-Michel.

dernisme, ont traversé le temps sans heurts. Ainsi en est-il de l'une des plus anciennes, celle de M. Jean-Paul Messier, ancrée sur l'ancien chemin du roi à la montée de Sainte-Julie. Elle fut certainement construite sous l'administration de Jacques-René Gaultier de Varenes, sinon sous celle de son père. Cette bâtisse est d'une densité robuste et ses ouvertures percent les murs de pierre aux endroits propices; son toit sans galbe n'est sans doute pas l'original. Grâce aux bons soins de la compagnie, le rectangle massif de la maison Hoechst, bâtie dès l'ouverture de la seigneurie du Cap Saint-Michel, défie encore les saisons. Ce mas, aux parois inclinées vers l'intérieur près du toit, est de même inspiration que l'imposante demeure autrefois sise vis-à-vis la maison Gulf et démolie au début de la décennie de 1960. Malheureusement, la formule d'architecture-paysagiste ne contribue pas à isoler ce vénérable monument de son contexte industriel.

---

37. Documents Beauregard.

38. *La naissance d'une nation*, Gérard Filteau, v. 1, p. 130.

39. Sur le sujet: *Histoire de la population canadienne-française*, Langlois, p. 228; *Histoire de l'agriculture*, Firmin Létourneau, pp. 31-32; l'étude de Victor Morin, *Cahiers des Dix*, No.6, 1941. Seigneurs et censitaires, castes disparues.



Un peu plus tard, soit vers 1720, fut érigée la maison Gulf. Ce fut donc sous la gestion du seigneur Michel Messier, puisqu'il décéda en 1725. Quoique son style se métissa au cours des nombreuses restaurations, elle n'en garde pas moins, grâce à l'entreprise, un cachet vieillot des plus charmants. Le peintre Georges Delfosse l'immortalisa sur toile,<sup>43</sup> vue du fleuve. C'était à l'époque où le site, alors habité par le docteur Hingston, constituait une oasis de fraîcheur avec ses 400 pommiers d'une belle venue et son opulente pinède. La même époque nous légua une demi-douzaine d'autres constructions plus réduites mais non moins séduisantes: la maison Edouard Provost (Picardie), d'allure parfaitement équilibrée; la maison Cormier (Butte-aux-Renards), bijou de symétrie; celles de Joseph Chaput et de Roméo Jodoin (Petite-Prairie) et de Charles Langlois (Picardie); et la maison Girard (Petit-Bois), qui sut conserver une belle pureté de lignes. L'ancienne résidence de la famille Le Moyne de Martigny, en bas du village, est de dimension restreinte, mais de proportions quasi parfaites; elle présente un style normand canadien. Construite avec les deniers du sieur Sylvain, l'adorable petite chapelle Saint-Joachim, d'une densité de style bien supérieur à celui de la chapelle Sainte-Anne, dort paisiblement pour ne se réveiller que le 16 août de chaque année.

La maison Beauchamp (Picardie)<sup>44</sup> fut élevée par l'ancêtre, Joseph en 1770. Et ce ne fut pas peine perdue puisque sa descendance y habite depuis 7 générations. La demeure voisine, celle des Beauchemin, fut également construite par l'ancêtre Beauchamp. Non seulement ces deux familles sont-elles amalgamées par plusieurs unions, mais les deux habitations sont soeurs. Elles dégagent cet aspect méticuleux, rugueux et très beau de la maçonnerie et la traditionnelle asymétrie des fenêtres. Cette dernière caractéristique vient de l'habitude: comme les impôts français frappaient les ouvertures, les constructeurs ajustèrent les baies proportionnellement au cubage des piè-

40. Quantité d'autres droits étaient dévolus au seigneur sur son serf et réduisaient ce dernier à une sorte d'esclavage Outre la mobilisation militaire arbitraire, des obligations dites corvées, arban, semage, hospitation, chevallage, chiensage, carnage, chevrotage, etc. écopaient au paysan,

41. The Seigneurial System in Canada, William Bennett Munroe, Harvard Un., cité dans Langlois, p. 230.



Toiles de A. Albert Dalpé  
Les maisons Beauchamp et Beauchemin, rang de la Picardie, construites vers 1770.

ces. C'est pourquoi les fenêtres des cuisines (jadis la grande salle) sont généralement assez grandes, celles des chambres, plus petites et celles des pignons, toutes menues.

Après 1780 se forge le véritable style canadien qui connaîtra son apogée dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Apparaissent les solages et les caves, les galeries-perrons, les murs isolés et les feux fermés qui permettent des aménagements intérieurs plus fonctionnels. Les habitations subissent parfois l'influence de l'architecture anglo-saxonne comme la maison Langlois, face à la chapelle Sainte-Anne; elle fut bâtie en 1805, par le fils du seigneur Lussier également pré-nommé Paul. Avec son toit à croupe et son attache uniques chez-nous, la maison Aimé Geoffrion (Petit-Pays-Brûlé) est également d'inspiration anglaise. L'excellente facture canadienne de la maison Langlois (salon funéraire René Jodoin) fut, hélas, altérée par cette marquise construite peu avant 1930 par le notaire Langlois. Dans la pure tradition canadienne, il faut mentionner l'attachante maison Hébert (Rivière-aux-Pins). Le domaine Bousquet, s'il entoure une gentil-hommeière dépourvue de lignes dans la franche pensée antique, constitue pourtant un joyau exclusif: ses jardins sont dignes des anciens duchés français.

Les immeubles de bois subissent plus facilement l'outrage de la stoïque continuité. Ce musée d'antiques demeures qu'est Varennes en a pourtant conservé plusieurs. De très belles proportions, la maison des demoiselles Hébert (rue Sainte-Anne) et celle de M. Raoul Provost sont implantées dans notre municipalité depuis plus de 200 ans. Et voilà ces mignonnes maisons-types des rentiers d'antan, tout à fait dans l'optique de cette architecture domestique: celles de Madame Paul Lussier, veuve du dernier seigneur, et celle de M. Gabriel Daneau. Il faut ajouter la résidence de la Fabrique, en planches verticales, fort accueillante, et celle de M. Jean Bissonnette (Côte d'en-bas), petite, mais indubitablement canadienne, datant

42. Québec, la maison rurale, brochure par Gérard Morisset, Montréal, août 1959.

43. Le tableau fut suspendu au-dessus de l'âtre pour le bénéfice des invités de Shawinigan Chemicals, pendant Expo 67. Marie-Joseph George Delfosse (1869-1939) fut notre premier peintre d'envergure. Il appartenait à cette école qui laissa des peintures aux teintes plutôt sombres. Mais il fut, malgré ceci, un fin harmoniste. Il

de plus de 150 ans. La maison Jean-Paul Chaput (Petit-Bois) s'accommode d'un bas-côté attenant à la demeure et savamment proportionné au tout, comme en étaient pourvues les habitations des foyers prolifiques d'autrefois.

Les dépendances, éparpillées autour des séculaires demeures comme des rejetons, sont parfois de véritables œuvres d'art. Ainsi en est-il des laiteries normandes des maisons Roméo Jodoin et Clément Jodoin (Baronnie). Cette dernière comporte également l'unique croix de chemin varennoise qui survécut à l'âge électronique. Le hangar à grain de la maison Gaston Jodoin date de 250 ans. Il ne faut pas omettre la résidence de M. Raoul Desrochers, en bas du village, qui perdit son style en cours de route mais possède une particularité: son sous-sol est pourvu d'une cellule que les Varennois de la belle époque nommaient pittoresquement un donjon; cet immeuble servait jadis de relais aux convois Montréal-Québec et l'on enfermait les prisonniers dans ce réduit fortifié pendant l'arrêt.

Ainsi, notre municipalité trois fois centenaire a su conserver nombre de berceaux des siens. C'est une gloire. Ces maisons matérialisent le goût de nos ancêtres et cet amour qu'ils avaient de la belle ouvrage bien faite.

---

## LES ASSISES DE LA POPULATION VARENNOISE

---

Il y eut des mouvements migratoires intérieurs: pour diverses raisons, des franco-Canadiens se transportèrent d'un fief à l'autre, voire même d'un gouvernement à l'autre.

Mais de 1665 à 1700, un valeureux contingent de 26 pionniers prit racine sur notre territoire et plusieurs de nos concitoyens sont issus de ces filiations. A ce noyau de la population varennoise, leurs descendants élevèrent, le 23 juillet

---

43. (suite ...) étudia à Montréal avec William Brymner et Chabert: et à Paris avec Léon Bonnat et Alexis Harlonhoff. Il se spécialisa dans les sujets historiques

44. L'un de nos peintres varennois, M. A. Albert Dalpé, excelle dans l'expression du terroir. Les maisons Roméo Jodoin, Claude Beauchamp et Georges Beauchemin, qu'il a cristallisées sur toile, sont d'une écriture qui dépasse l'objet et raconte

de la présente année avec un sentiment de vénération et d'admiration mêlées, un monolithe à leur souvenir.

BISONET, Jacques: nul doute que la famille Bissonnette, dont le patronyme s'écrivait en terre française Bessonnet, est l'une des plus anciennes de notre municipalité. Elle est aussi directement liée à la prime origine des Langlois et des Sénécal.

Le 26 juillet 1669, l'ancêtre se portait acquéreur, en la censive de René Gaultier de Varennes, de la propriété de Clément Coulardeaux. L'acte notarié est titré Jacques Bissonnet ajete une terre au cap de Varenne et les premières lignes se lisent comme suit: «Pardevant René Remy Commis au Greffe Et Tabelionnage de Boucherville sous signéz Furent Present Clement Coulardeaux Lequel a Recongnu et Confessé avoir vendu Et Cedé Transporté Et delessé de Tout des maintenant a Toujours Et promet garentir de Tous Trouble Et Empechemens generalmente quelconque a Jacque Bissonnet a Ce present aCheteur pour Luy ses hoirs et ayans Cause un (sic) terre sise au Cap de Monsieur de Varenne contenant deux arpans de front de La profondeur aysy (sic) que Les austre habitans Tenans dun Costé au sus Suroiest au S<sup>r</sup> (sieur) La Rigueur Et D'autre Costé au Nord Est au S<sup>r</sup> de LaRose pardevant sur le grand fleuve St Laurant Et parderrier Courant en Ligne directe au suest». <sup>45</sup> Le défricheur déboursa la modique somme de 30 livres tournois et s'engagea à remettre 120 livres et 4 sols en peaux d'originaux, le 4 mai 1670. La quitance ne fut dressée que le 3 juillet 1672, portant leurs marques respectives puisque l'un comme l'autre étaient ... analphabets!

Lors de l'acquisition de son lopin de terre, Jacques Bisonet avait 24 ans. Il avait vu le jour en Vendée (Bas-Poitou), de Jean Bisonet et de Marie Goupillet. Le 19 novembre 1690, à Boucherville, il s'unissait à Marie Collet, âgée de 16 ans,

---

44. (suite...) l'esprit d'une époque. Sa Maison Ls-H. Lafontaine, qu'il a reproduite dans son habitat original bouchervillois, se mérita un premier prix lors d'un vernissage régional tenu au centre culturel de Tracy, il y a quelques années

45. Copie conforme de l'acte dans les archives de Varennes.

native de la paroisse de Saint-Benoît de Paris, <sup>46</sup> La grande salle du manoir de Varennes servit de chapelle, le 6 février 1672, alors que leur premier-né, Pierre, recevait le baptême, Le recensement de 1681 indique le progrès accompli: Jacques s'est enrichi de 6 enfants (un 7<sup>e</sup> naîtra bientôt), a mis 8 arpents en valeur, possède 3 bêtes à cornes, et objet inestimable qui servait même de monnaie, un fusil! A l'assemblée du procureur Collet, le 2 mars 1721, Jacques Bisonet est cité au nombre des résidents du fief de Varennes présents à la réunion, Il s'agit très probablement du premier défricheur, puisque son fils Jacques vécut à peine, Le patriarche aurait eu 76 ans.

Le fort taux de mortalité infantile fit pleurer bien des mères, Et 6 des 16 enfants Bisonet moururent tôt, Mais, outre Pierre l'aîné baptisé au manoir de Varennes et qui décéda à 15 ans, la descendance des autres rayonne dans la localité,

- Nicolas fut fait enfant de Dieu en février 1673 et époux de Marie Villedieu en janvier 1705;

- née en juillet 1674, Louise s'unit, à Varennes en janvier 1691, à Paul, fils de Nicolas Petit dit Laprée, La jeune femme devait cependant décéder avant son époux;

- Jean vit le jour (en mars 1676 et inaugura le 18<sup>e</sup> siècle en épousant, à Boucherville, Catherine Charles, fille d'Adrien Charles dit Lajeunesse, résident du fief de Varennes;

- Françoise vint au monde en février 1680 et devait, à son tour, prendre la tête d'une lignée varennoise, En novembre 1701, dans l'humble chapelle de notre première cure, elle acceptait André Langlois pour conjoint, Ce couple devait être la base des familles Langlois de chez-nous;

- Catherine fut portée au baptême en novembre 1681 et mariée en janvier 1706 à l'un des fils du seigneur de Saint-Michel: René Messier, sieur Du Chesne. L'on se souvient qu'il fut capitaine de la côte et eut un domestique Panis;

---

46. Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes, abbé Cyprien Tanguay, Premier Volume, Depuis 1608 jusqu'à 1700, p. 55.

- Alexis naquit en novembre 1683 et se lia, à Varennes, le 9 janvier 1713, à Geneviève Sénécal. Elle était fille de Nicolas et petite-fille d'Adrien, patriarche de la famille Sénécal de Varennes;

- Paul, né en novembre 1690, se maria à la fille de l'un des gendres du seigneur Messier, Marie-Anne Le Brodeur;

- Elizabeth fut baptisée à Boucherville en avril 1692 et acceptait pour époux, 20 ans plus tard, Jacques Messier, de 8 ans son aîné. Son mari était le petit-fils de Jacques, l'oncle de Michel Messier, Les époux eurent 7 enfants dont les derniers furent des jumeaux;<sup>47</sup>

- Joseph naquit en mai 1697 et passa sans empreintes ... sauf dans l'aveu de dénombrement de Jacques-René Gaultier de Varennes (2e seigneur). Il y est cité comme ayant une ferme voisine de celle de son père.

BOUSQUET, Jean: ce pionnier insulaire, venu de Tonnin en Guyenne, était enfant de Jean Bousquet et d'Isabelle Hilarret. Il s'y connaissait en arquebuses ... puisqu'il pratiqua le métier de maître-armurier et traversa en colonie à ce titre. L'organisation des forges du Saint-Maurice retint ses services.

Le 11 mai 1672, les cloches montréalaises annonçaient son union avec une veuve, Catherine Fourrier, âgée de 30 ans. Le nouvel époux en avait 26.

Le maître-armurier eut une longue amitié avec le seigneur Michel-Sidrac Du Gué. Il quittait Montréal en 1680 pour s'établir dans l'île Sainte-Thérèse, sur un domaine de 45 arpents. Jean et Catherine eurent 11 enfants. Au recensement de 1681, à peine installé, il possède déjà 3 arpents en valeur ... et son arsenal compte 2 fusils!

Ce valeureux pionnier décédait avant 1714 et son épouse fut sépulturée en octobre 1726, à Varennes.<sup>48</sup>

De leurs enfants, Daniel et Claude, comme des fleurs hâti-

47. Ibidem, p. 427. L'oncle du seigneur Messier naquit en 1600, passa en colonie avec son neveu et vécut dans sa seigneurie. Il fut sépulturé en 1697, à Varennes. Il avait eu 2 fils, Martin, baptisé en 1649 et sépulturé en juillet 1699 à la Pointe-aux-Trembles, suite à une noyade; et Jacques, baptisé en 1651, marié en 1685 à Marie-Renée Couillard. 48. Idem, V. I, p. 81.

ves, s'envolèrent très tôt. Et Toussaint vécut jusqu'à l'âge de 13 ans.

- De Geneviève, nous ne possédons que l'acte de baptême, en date du 9 décembre 1672;

- Jean, baptisé en septembre 1674, s'allia à Louise l'Huisier, fille de Jacques, l'ancêtre des Lussier varennois d'aujourd'hui; ils eurent 17 enfants;

- née en février 1676, Catherine épousa à Varennes, le 24 novembre, Jean Voynes. Son époux était fils de Jean et petit-fils de Jacques, le premier de ce nom établi dans l'île vers 1675. Ce patronyme est devenu Venne;

- Pierre vit le jour en janvier 1679. Il s'unit à Marie Banlier, fille d'un résident de Saint-Ours;

- Marie, enfant de l'Eglise en septembre 1682, épouse Majôle Audin à Varennes en mai 1704;

- de Barbe et de Jeanne nous n'avons également que l'extrait de baptême, en 1684 et 1685;

- Françoise naquit le 20 avril 1690 et se maria à Joseph Cusson à Répégnigny, en janvier 1715;

Anne Catherine fut la seule baptisée à Varennes, le 14 mai 1695. Elle recevait la bénédiction nuptiale également dans notre paroisse, le 27 janvier 1716. Nicolas Ledoux, son époux, était le 4e des 14 enfants de Louis. Ce dernier s'était établi à Varennes vers 1679, près du fort. C'est sur sa terre qu'avait été découverte, en 1711, la mine de plomb.

BRIEN dit Desrochers, Louis: l'histoire de l'ascendance de Louis Brien supprime la fiction. Ce défricheur de l'île Sainte-Thérèse est issu, à la 8e génération, des O'Brien, têtes couronnées d'Irlande.<sup>49</sup>

Le premier roi du nom, Brien, vécut de l'an 926 à 1014. Il réussit à affranchir l'Irlande du joug des Danois et pacifia le pays pour une décennie. Mais les Danois et une faction ir-

49. Recherches faites par l'abbé Desrochers..., p. 3. Toutefois, des généalogistes contemporains doutent de la véracité de cette ascendance.

landaise se coalisèrent contre lui en 1014 et le bon et vieux monarque périt aux champs d'honneur. Ses deux fils, Denough et Teige, se disputèrent le trône. Denough l'emporta, fit périr Teige ... mais le fils de ce dernier vainquit son oncle et unifia de nouveau l'Irlande. Le fils de ce vainqueur, lorsqu'il porta la couronne, repoussa des invasions à son tour et aurait vécu dans la gloire mais il entra au monastère. Son neveu prit la relève et mourut en 1142, emportant avec lui la gloire des O'Brien. Ses successeurs luttèrent vainement pour conserver le royaume qui finit par tomber aux mains de Henri VIII d'Angleterre qui en fit le comté de Clare.

La famille des O'Brien se divisa alors en deux ramifications. La branche cadette existe encore en Irlande et c'est de la branche aînée, celle de Denough, qu'est issu Louis Brien dit Desrochers. L'Angleterre voulut naturellement obliger l'Irlande au gallicanisme, religion d'Etat. L'histoire nous légua le récit des persécutions de Henri VIII et de sa fille, Elizabeth. Cette reine fit pendre des nobles et le même sort menaçait les O'Brien. Une partie de la famille s'exila en Bretagne, à Ploermel. Cette ville avait été convertie, dix siècles auparavant, par des moines celtes et anglais, notamment par Armel.<sup>50</sup> Les O'Brien y trouvèrent donc un peuple frère, tant sur le plan de la religion que de la langue: le langage breton avait la même origine celtique que le leur. Cette noble famille s'y partagea un immense domaine de 600,000 acres. Les noms d'agglomérations dites Ville-Brien, Laude-Brien et Roc-Brien existent encore.

Ce nom de Roc-Brien explique l'appellatif de Desrochers attaché au patronyme du premier canadien de cette lignée. Louis Brien naquit donc à Ploermel, de Julien Brien et de Jeanne Liou, en 1639, et vécut à Roc-Brien, hameau sis au sud-ouest de cette ville. Il y était tailleur d'habits.

Louis XIV pilonnait la Bretagne d'impôts et balisait ses routes de pendus. Louis Brien décida de risquer la traversée

---

50. Son nom signifie pays d'Armel.

51. Pourquoi donc ne pas élever une croix aux héros oubliés de la Rivière-des-Prairies?, E.-Z. Massicotte. La Presse (sans date), document aux archives de Varennes. Jalot avait épousé la fille de Médard Chouart des Groseillers. Il fut tué dans cette lutte avec les Iroquois, au bout de l'île de Montréal, le 2 juillet 1690.

aux terres d'Amérique vers 1676. Il résida semblablement à Répentigny puisqu'en août 1680, il y vend une habitation à Jean Jalot, maître chirurgien.<sup>51</sup> L'office de son mariage est célébré en l'église Notre-Dame de Ville-Marie, en avril 1681. Louis prend pour femme Suzanne Bouvier, 17 ans, fille aînée de Michel Bouvier et de Mathurine Desbordes. Peu après, le recensement de 1681 trouve le jeune couple établi dans l'île. Le tailleur avait entrepris le défrichement depuis peu puisqu'il n'avait à son actif que 2 arpents désertés et un bovin.

Suzanne et Louis eurent une douzaine d'enfants. Outre 3 filles qui s'unirent aux familles Guibord, Venne et Desjardins, 8 de leurs fils perpétuèrent l'appellatif Desrochers et Durocher. Isaac, marié à Marie Valiquette, veuve du pionnier Louis Ledoux, et ses frères Urbain et Julien s'installèrent à Varennes.

Louis Brien dit Desrochers fut inhumé le 12 juin 1708 à Varennes.<sup>52</sup> Sa veuve lui survécut au moins jusqu'en 1736 puisqu'à cette date, elle signait son testament.

BRUNET (Brunel), Jacques: ce Normand s'implanta à Varennes lors de son mariage avec une Poitevine, Suzanne Bertheault, veuve de Jean Hiesse. La bénédiction nuptiale eut lieu à Boucherville, le 24 novembre 1677. Il avait traversé de Saint-Remy de Dieppe où vivaient ses père et mère. Jean Brunet et Anne Madry.

Leur fille aînée fut baptisée et ensevelie à Boucherville, en septembre 1678. Jacques, enfançon de quelques mois, égaya la maisonnée, au dénombrement de 1681. Le document note que le défricheur est âgé de 36 ans et son épouse, de 24. Leur patrimoine compte 2 têtes de bétail et 6 arpents déboisés.

- Jacques devait épouser à Varennes, en mars 1704, Marie Anse. Ce patronyme venait probablement du prénom allemand qui signifie Jean. Le père de cette jeune fille de 19 ans, Jean Bernard dit Hanse, était un immigrant de cette Nationalité;

---

52. Tanguay, v. 1, p. 89.

- Suzanne et Angélique-Marie moururent tôt;
- Marie-Angélique, baptisée en juin 1687, devint Madame Joseph Demers en juillet 1708; son mari était fils d'Etienne Dumay (variation de Demers), charpentier de Québec. Joseph Demers en était à son 3<sup>e</sup> mariage... et ce n'était pas la fin! Il convola de nouveau pour la 4<sup>e</sup> fois dans notre municipalité, en novembre 1712, avec Françoise Petit;
- née en avril 1689, Catherine se lia à Marc Fily en août 1714;
- Marie-Geneviève fut baptisée en mars 1692 et épousa Etienne Girard en octobre 1723;
- les jumelles Marguerite-Ursule et Marie-Josette ne vécutent pas ainsi que la dernière, Geneviève.<sup>53</sup>

CHAPU, Nicolas: c'est d'un bourg à proximité de Besançon, dans la Franche-Comté, que partit cet émigrant vers le Nouveau-Monde. Il y était né en 1659 d'Antoine Chapu et de Claudie Reber. Nicolas prenait pour femme Angélique Gautier, le 19 avril 1689, à la Pointe-aux-Trembles.

Cette famille fut étroitement liée à celle des Sénécal: devenue veuve, Angélique Gautier convola avec Jean-Baptiste Sénécal, en mai 1723. Ce dernier était fils de Nicolas et petit-fils d'Adrien, qui ancre le nom dans Varennes. Et tandis que sa fille Marie-Angélique (née en 1699) épousait, à 20 ans, Adrien Sénécal fils d'Etienne, également petit-fils du patriarche, son fils Jacques (né en 1702) s'unissait à sa soeur ... c'est-à-dire à la soeur de son beau-frère, Geneviève Sénécal.

Outre Charles, baptisé dans la première chapelle varennoise en mai 1695 et marié dans la première église en novembre 1722 à Marie Lemay, de Montréal, les 6 autres enfants périrent jeunes ou ne laissèrent qu'un extrait de baptême.<sup>54</sup>

Mais le nom Chaput est maintenant perpétué dans notre municipalité par une trentaine de familles.

CHARBONNEAU, Olivier: en ce jour de mai 1659, les vieilles tours du port de La Rochelle étaient témoins de bruyantes discussions entre les quelques 200 recrues et le capitaine-armateur d'un navire. La coutume établie voulait que les émigrants embarquent librement sur les vaisseaux en partance pour l'Amérique, leurs frais de traversée devant être remboursés par des Canadiens qui retenaient leurs services, Mais voilà que le capitaine avait décidé de jouer les spéculateurs. Il refusait «d'appareiller à moins que les passages ne soient payés d'avance; bien plus, il profita de la circonstance pour élever ses prix qui avaient d'abord été fixés à cinquante livres, y compris les provisions et les coffres,»<sup>55</sup>.

Dans le groupe se trouvait un meunier de 48 ans, Olivier Charbonneau, Il veillait sur sa femme, Marie-Marguerite Garnier, qu'il avait épousé 5 ans plus tôt à La Rochelle, et sur leur petite Anne, âgée de 2 ans. La famille Charbonneau avait quitté le village avicole de Marans.

Malgré leur désarroi, le meunier et ses compagnons maranais avaient décidé de se soumettre lorsque l'usurier, juste avant l'embarquement, «exigea 175 livres pour chacun d'eux, avec en plus une charge spéciale pour leurs provisions et leurs coffres.»<sup>56</sup> Quelle dut être la déroute de ces pauvres Français en transit entre un pays qu'il voyait déjà à travers le prisme du souvenir, et un autre qui tardait à cause d'outrageuses manigances financières.

Finalement, Mademoiselle Mance vint encore une fois à la rescousse: elle réussit à contracter un emprunt d'un marchand et les émigrants se portèrent garants les uns des autres, Mais ces pourparlers, ces démarches et ces transactions ne furent pas conclus en un jour, Les recrues, qui s'étaient rendues au port pour embarquement à la fin de mai, ne montèrent à bord que le 29 juin, Nul doute que, durant ce long mois, la majorité vécut à la belle étoile, déboursant leur mince pé-

---

55. L'abbé Faillon, cité dans le Dictionnaire national des Canadiens français, tome III, Complément de l'arbre généalogique de Jacques Dalpé Monique Duplily, Institut Drouin, pp, 1472-1475. 56. 57. Ibidem.